

« Il existe dans le sud de la Belgique, dans le Hainaut, une contrée appelée Borinage où vit une population curieuse d'ouvriers travaillant dans de nombreux charbonnages. J'aimerais aller là-bas comme évangéliste. Je n'en reviendrais pas sans quelque chose à dire qui vaille la peine d'être dit », V. Van Gogh, lettre à Théo (1878)(Le Vif, 24 janvier 2015)

Mons Capitale européenne de la Culture en 2015 : vers une territorialisation de la culture ?

En 2015, Mons, ville belge francophone de taille moyenne, a été désignée Capitale européenne de la Culture (CEC). C'est la première fois qu'une ville wallonne porte ce label. Le titre de CEC, désignant une année exceptionnelle d'événements et d'activités culturelles vise deux objectifs : être une fin en soi, celle d'être une année remarquable, ou être au service d'une stratégie de développement, voire de développement territorial.

Dans le cas de Mons, le titre est un instrument inclus dans une stratégie urbaine initiée au début des années 2000. Le chapitre explique la mise en place de cette année et en discute les effets. Notre question concerne l'insertion – ou non – de cette mise en place dans un développement de type territorial. Plus précisément, nous nous centrons sur la valorisation de la figure internationale de Vincent Van Gogh, éventuelle ressource du territoire.

La vision est simplifiée car elle n'évalue pas les effets globaux de la stratégie de Mons; elle aborde les aspects culturels et directement en lien avec l'année de Capitale européenne de la Culture.

Dans une première section sont exposés le contexte de mise en œuvre de la stratégie urbaine de Mons et l'évolution des missions dévolues aux Capitales européennes de la Culture au niveau européen. La deuxième section explique les réalisations de Mons2015 et l'activation d'une ressource dans ce contexte: la présence de Vincent Van Gogh entre 1878 et 1880 dans la région de Mons-Borinage. La troisième section discute résultats et perspectives et propose quelques conclusions quant aux effets possibles d'un label de CEC sur un développement territorial.

SECTION 1

La section 1 explicite comment le titre de Capitale européenne de la Culture a été intégré dans la stratégie de redéploiement de Mons, à la fois comme cible et comme tremplin, et comment, du côté de l'Union Européenne, ce titre a évolué, incluant aujourd'hui des principes de développement économique et de participation citoyenne.

Le projet de ville de Mons

Mons est une ville de près de 100.000 habitants, située à la frontière française. Haut lieu de la mine et de l'industrie, Mons et le Borinage - sa périphérie - ont connu la prospérité jusqu'à la fin des années 1960. La crise structurelle, provoquée par la fermeture des charbonnages (le dernier charbonnage borain ferma en 1968) a entraîné un chômage massif de longue durée et la destruction

du tissu économique et social. Pendant longtemps, la région a subi un déclin économique sans réelle reconversion.

A partir des années 1990, les fonds européens de développement régional - en lien avec des supports wallons - amènent l'installation à Mons d'équipements structurants (notamment culturels) et permettent des opérations de requalification urbaine combinées à un programme patrimonial et culturel visant à renforcer le développement touristique de la ville. Citons la rénovation du Musée des Beaux-Arts, l'implantation d'un pôle *Design* dans le quartier des Arts, la création d'un Office d'Information du Tourisme et de la Culture ou encore la réhabilitation de bâtiments historiques. Dès les années 2000, la construction de la stratégie de Mons repose sur trois piliers : la culture, le tourisme et les technologies de l'information et de la communication. Cette stratégie vise l'amélioration de l'attractivité de la ville pour les investisseurs et les visiteurs - à la fois touristes et hommes d'affaires - , ce qui contribuera au redéploiement de l'économie et à la création d'emplois. Capitale culturelle de la Wallonie, Mons entreprend sa rénovation urbaine et patrimoniale ; elle restructure aussi les instances culturelles locales (via la création en 2002 d'un centre culturel unique *Le Manège*¹).

Sur le plan des technologies, divers financements contribuent au déploiement d'un réseau wifi urbain gratuit à Mons, à la création d'un guichet interactif pour les touristes mais surtout à l'implantation d'entreprises spécialisées dans les technologies numériques et l'économie créative. Citons l'installation du *Data Centre* de Google ou d'autres firmes comme le *Microsoft Innovation Center*. En tout, une septantaine d'entreprises s'installent à Mons et dans ses environs, dont des start-up dans le domaine du jeu vidéo (*Fishing Cactus*), des caméras pour images au ralenti (*I-Movix*) , des applications pour *Apple* (*Creaced*) ou liées à la reconnaissance vocale (*A Capella*). Une *Digital Innovation Valley* s'ébauche autour de Technocité (pôle de formation spécialisé dans le numérique), Multitel (pôle image/son) et Materia Nova (pôle de nouveaux matériaux).

En parallèle, une politique de labellisation Unesco a lieu ; elle amène la reconnaissance comme patrimoines matériels et immatériels, du combat folklorique du Doudou (2005), qui oppose Saint Georges à un dragon, au sein d'un consortium des « Géants et dragons processionnels de Belgique et de France », du Beffroi baroque au sein de l'ensemble des « Beffrois de Belgique et de France » (1999) et du Répertoire Bibliographique Universel du Mundaneum dans le programme Mémoire du monde (2013). Dans un rayon de quinze kilomètres, quatre autres reconnaissances Unesco ont lieu : les ascenseurs hydrauliques du canal du Centre, les minières néolithiques de Spiennes, le carnaval de Binche et l'ensemble de quatre sites miniers. Ces reconnaissances internationales permettent à la ville de se positionner sur l'échiquier touristique belge et international grâce à un patrimoine relativement exceptionnel pour une ville de cette taille. La reconnaissance du Doudou a particulièrement fait la fierté des Montois, consacrant la vitalité d'un folklore multiséculaire et une tradition ancrée dans la réalité locale.

¹ Selon son directeur jusqu'en 2016, Yves Vasseur (qui deviendra Commissaire de Mons2015), « Le Manège devient en 2002 en superstructure, à la fois un centre dramatique, un centre de musique contemporaine, un centre de formation et de production numérique et un centre culturel » (*Le Soir*, 21/11/2012).

Le titre de Capitale européenne de la Culture

Depuis 1985, à l'initiative des ministres Méline Mercouri et Jacques Lang, l'Europe désigne une ville CEC pour une année. Ce label amène les territoires élus à développer un programme d'activités et de manifestations culturelles, en s'appuyant sur leurs particularités et en englobant les divers aspects de la culture. Le caractère symbolique répondant au besoin de cohésion d'un espace européen est essentiel dans la démarche (Bernié-Boissard C., 2010, p.43.) L'obtention de ce titre apparaît comme un enjeu multiforme, comme l'est l'organisation des Jeux Olympiques : enjeu culturel, mais aussi social (en termes de cohésion et de multi-culturalité), économique (en termes de retombées financières, d'attractivité touristique et d'investissement entrepreneurial) ou urbanistique. Etre Capitale européenne est une opportunité conjoncturelle d'amplifier son aura économique et sociale.

L'initiative visait initialement à prôner la culture qui unissait les citoyens européens. Dans les premiers temps, le titre a été essentiellement attribué à des capitales politiques ou des villes de grande envergure culturelle comme Bruxelles ou Bruges ; il a alors permis de proposer de grands événements phares de portée mondiale (Palmer/RAE Associates, 2004).

L'objectif du titre a évolué tant par la procédure de désignation que par son ambition. Au départ une affaire inter-gouvernementale, le choix de la ville est devenu, à partir de 2005, une Action Communautaire ; une liste chronologique des Etats a été établie pour déterminer à l'avance le pays qui accueillerait le label, les Etats devant alors proposer les dossiers des villes candidates à un panel international d'experts. Concrètement, le titre est octroyé par le Conseil européen des Ministres et la Commission contribue à concurrence de 1,5 million d'euros à l'accomplissement du projet, via un plan d'allocation rigoureux (EC DG, 2013).

Au but initial de favoriser les échanges culturels au sein de l'Union, s'ajoute aujourd'hui l'obligation de bâtir le projet sur une participation citoyenne et d'engendrer une dynamique de croissance durable. La dimension participative entend promouvoir une culture non seulement pour mais par les citoyens, comme l'illustrent le statut d'ambassadeur existant à Lille (EC, 2009) et repris à Mons, ou le rôle des bénévoles et des écoles associés aux événements de rue, aux spectacles, à la création. Depuis 2005, la politique insiste sur un processus d'évaluation subséquent renforcé et homogénéisé (Garcia et al, 2013). Il s'agit aussi de régénérer une cité - voire une région comme la Ruhr en 2010 ou Luxembourg Grande Région en 2007 -. La dernière programmation (2020-2033) insiste à la fois sur la diffusion et la promotion de la diversité des cultures européennes et sur l'apport de la culture au développement socio-économique de long terme.

Des impacts culturels et en terme d'image sont attendus : le titre amène (Garcia et al, 2013) des événements exceptionnels (parades de grande ampleur, expositions de rang mondial, etc.), soutenus par une stratégie de communication intense qui « placent la ville » sur la carte européenne. En outre, les autorités locales l'utilisent, à l'exemple de Liverpool, la Ruhr ou Lille, comme instrument de redéploiement économique et de rénovation au sein d'une politique mobilisant le monde socio-économique local.

Mons est devenue Capitale européenne de la Culture en 2015 en même temps que Pilsen en République tchèque (selon le principe instauré en 2009 qui met à l'honneur deux villes

européennes : l'une issue d'un Etat-membre historique et l'autre d'un nouvel Etat-membre). Ce label faisait partie de la politique de redéploiement de la ville : inspiré par Lille2004, et sachant que la Belgique devait désigner pour 2015 « sa » CEC, le Bourgmestre, Elio Di Rupo (président du parti socialiste francophone et premier ministre de 2011 à 2014), a inclus l'obtention du titre à l'agenda communal.

Le dossier de candidature s'est construit sur deux des trois piliers de la stratégie montoise : la technologie et la culture (le slogan choisi reprend ces thèmes sous le titre « *When Technology meets Culture* »). Cette thématique entend jeter des ponts entre l'héritage culturel de la ville et les développements futurs dans le domaine des arts digitaux, de l'innovation et des nouvelles technologies. Une importante campagne d'information et de sensibilisation a tenté de faire adhérer la population au dépôt de la candidature - et contrecarrer le dépôt éventuel d'une autre ville belge -. Mons sera finalement la seule ville belge à candidater en 2009 et obtiendra le titre un an plus tard. Dès 2009, la ville développe une politique événementielle liée à de grandes expositions, Keith Haring et Andy Warhol, qui permet au Musée des Beaux-Arts d'acquérir les compétences nécessaires à ce type d'organisation.

Le label obtenu en 2010 représente une certaine légitimation des choix opérés par la ville. Plus qu'une cible en tant que telle, l'année 2015 doit être un pivot de sa reconversion, cette vision correspondant à l'objectif de croissance associé depuis 2013 au titre.

Signalons que le 18 décembre 2014, la ville de Mons se hissait en seconde position - derrière Milan qui allait accueillir l'Exposition Universelle - dans le top 10 des villes les plus attractives en 2015, classement proposé par CNN Travel.

SECTION 2

Après un aperçu général du programme de 2015, la section 2 se centre sur la star de 2015, à savoir Vincent Van Gogh. Au-delà d'un produit d'appel avéré, l'utilisation de l'artiste se veut la valorisation d'une ressource territoriale spécifique. Un cadrage théorique des notions de ressource, actif, spécifique et générique, permet de discuter cette valorisation.

Mons2015 et la star Van Gogh

En 2015, Mons est le lieu où « la technologie rencontre la culture ». Mons2015 s'inscrit avant tout dans une stratégie de renouvellement d'image. Ainsi, le journal belge *Le Soir* écrit, deux jours après l'inauguration : « ...Une fête d'ouverture qui révèle la métamorphose de la ville...Reste à faire de ce statut privilégié un levier pour accélérer le redéploiement économique, lutter contre le chômage, redynamiser un commerce moribond dans le centre-ville...Rendez-vous dans 10 ans... » (26 janvier 2015).

L'année se construit autour de quatre artistes associés au territoire montois : Verlaine, Roland de Lassus, Saint Georges et Van Gogh. Le poète Verlaine a été enfermé quelques semaines à la prison de Mons, après avoir tenté d'assassiner Rimbaud à Bruxelles. Roland de Lassus, musicien de la Renaissance, est né et a vécu les premières années de sa vie à Mons. Saint Georges est associé au

combat du Doudou, rite reconnu patrimoine immatériel de l'Unesco. Quant à Vincent Van Gogh, il a vécu deux ans dans le Borinage minier.

Outre les événements associés à ces figures, se tiennent d'autres manifestations, activités et festivités dans la ville, le Borinage et au sein des villes partenaires. Plus spécifiquement, les communes périphériques organisent elles-mêmes des événements spéciaux lors de huit semaines dédiées.

Mais Vincent Van Gogh constitue la star indubitable de Mons2015. L'analyse de la révélation de cette ressource « locale » met en évidence deux processus, d'une part un effet d'appel événementiel et, d'autre part, l'amorce d'une activation plus spécifique de la ressource. Initialement prévue en milieu d'année, l'exposition « Van Gogh au Borinage » est inaugurée le lendemain de la fête d'ouverture ; elle fait l'objet d'une très vaste campagne de communication, avec notamment plus de 200 journalistes internationaux présents à l'occasion du vernissage. L'exposition ouverte du 25 janvier au 17 mai compte plus de 180 000 entrées.

L'exposition « Van Gogh au Borinage » est consacrée aux deux années que le peintre a vécues dans le Borinage, à l'époque de l'exploitation des mines. Venu comme prédicateur laïc protestant, Van Gogh quittera la région peintre, poursuivant ses travaux et sa formation à Bruxelles et à Anvers avant de se rendre à Paris puis dans le Sud de la France. L'exposition illustre la vie de l'artiste entre décembre 1878 et novembre 1880, sa rencontre avec la condition ouvrière et le travail de la mine, ses esquisses, ses copies - il copie notamment les œuvres de Jean-François Millet et c'est une de ces copies qui est utilisée pour l'affiche de l'exposition - et explicite l'évolution du style de l'artiste. Le concept phare de l'exposition est donc la métamorphose, la « naissance d'un artiste » (sous-titre de l'exposition). L'effet Van Gogh est décliné en de multiples produits et services. Le journal mensuel gratuit qui reprend l'ensemble des activités culturelles de l'année s'appelle le « Vincent » ; une chaumière est reconstituée dans la cour de l'hôtel de ville, chaumière dans laquelle est mis en scène – à taille humaine - le tableau des éplucheurs de pommes de terre. Une semaine gastronomique, des projections de courts métrages et de films consacrés à la vie de l'artiste, un labyrinthe floral élaboré sur la Grand Place et diverses activités organisées avec les écoles et les enfants reprennent le thème du tournesol. Deux maisons où a vécu Van Gogh, à Cuesmes et à Colfontaine, sont rénovées et ouvertes au public, à partir desquelles des circuits à vélo ou à pied sont organisés.

Organisée en parallèle, une autre exposition « Hollywood au pied du terril » retrace les dix jours de tournage du film *Lust for Life* sur les lieux même où vécut Van Gogh. En 1955, Vincente Minnelli, Kirk Douglas - le Vincent du film - et l'équipe américaine du tournage débarquent dans le Borinage pour filmer en décors naturels. A l'époque, l'activité minière est en train de s'arrêter et les quartiers n'ont pas vraiment changé. Parmi les figurants du film, on retrouvera d'anciens mineurs recrutés via l'Amicale des pensionnés d'Hornu et de Wasmes. Soixante ans après le tournage, l'exposition retrace le fil de ces dix jours hollywoodiens et présente les récits oraux des témoins. Le film est rénové par la Fondation Mons2015 en collaboration avec la *Warner Bros Entertainment* et diffusé, avec un documentaire retraçant le tournage au Borinage. Assurément, Van Gogh s'avère le pivot de « Mons2015 ».

Mais, au-delà de l'effet d'appel de la figure internationale, c'est un lien particulier entre l'artiste et le Borinage qui est mis en exergue. La question se pose alors de la qualité de cette ressource et de son éventuelle spécificité territoriale.

L'activation d'une ressource territoriale spécifique

Les approches en terme de ressources, initiées par O. Williamson (*in* Boissin, 1999), constituent des outils de lecture du territoire, des enjeux de sa construction et de son développement. Les ressources territoriales se définissent comme des ressources endogènes, construites sur le temps long qui constituent autant d'éléments de leur différenciation et de leur structuration. Comme l'écrivent Glon et al. (2006, p.20), « les ressources territoriales sont une caractéristique construite d'un territoire spécifique, et ce, dans une optique de développement ».

Dans les années 1990, Gabriel Colletis et Bernard Pecqueur (1993) proposent une identification des différents types de ressources dont dispose un territoire. Il apparaît que les ressources sont multiples : existantes ou latentes, activées (on parle alors d'actifs) ou potentiellement activables, génériques ou spécifiques. La ressource n'a jamais que le sens qu'une société lui donne. Leïla Kébir parle ainsi de « construit situé dans le temps et dans l'espace. » (Kébir, 2006, p. 703-704).

Les sciences économiques et sociales ont focalisé initialement leur attention sur les ressources caractérisées par un prix sur le marché et dont l'importance est étroitement corrélée à leur valeur. L'économie hétérodoxe (dont l'économie territoriale) élargit cette conception et amène à ne plus considérer le caractère marchand comme seul critère de définition de la ressource (Praly, 2010). Ainsi, le territoire, possédant certaines caractéristiques, devient une ressource de son propre développement : de nombreux exemples sont relevés dans la littérature : le savoir-faire horloger dans le Jura, le travail de la ferronnerie dans le pays d'Ouche, le meuble d'art dans le district industriel de Bassano, l'agriculture dans l'Aubrac et les Baronnie etc. [e.a. Camagni et al. (2004), Roux et al. (2006)]. La conception de la ressource passe ainsi d'un stock de matières disponibles sur le territoire (un simple intrant mobilisé dans les processus productifs) au résultat d'une mobilisation, d'une concertation et du jeu des acteurs autour d'un objet matériel, une histoire, un mythe ou une valeur (Lamara, 2009).

La ressource est qualifiée de territoriale en ce sens qu'elle est endogène à celui-ci. Les spécificités locales (moyens d'auto-organisation du territoire, capacité créatrice du tissu local ...), la culture locale et l'esprit du lieu (par exemple son atmosphère industrielle pour emprunter les termes d'Alfred Marshall à propos des districts industriels) sont constitutifs de cette spécificité à base territoriale.

Les ressources, contrairement aux actifs, représentent un potentiel pour le territoire : la neige et la plage constituent des ressources passives si elles ne sont pas valorisées. Par contre, les actifs sont des éléments utilisés, réalisés, par exemple sur un marché (il peut s'agir de biens, matériels ou immatériels, ou de services).

Les ressources ou les actifs sont dits génériques quand leur présence est indépendante du processus de production ou de la dynamique sociale ou économique. Leur valeur est une valeur d'échange, laquelle est déterminée par une offre et une demande à caractère quantitatif (pour une première

formulation, Colletis et al., 1993). En d'autres termes, un facteur générique est indépendant du génie du lieu où il est produit.

A l'inverse, les ressources ou les actifs sont dits spécifiques s'ils résultent explicitement de stratégies d'acteurs, ancrées dans un espace et dans un milieu, dédiés à un usage particulier. En ce sens, ils construisent et singularisent le territoire (Landel et al, 2009)

Alors qu'un actif générique est transférable, un actif spécifique implique un coût irrécouvrable en cas de délocalisation ; l'actif perd une partie de sa valeur productive si il est redéployé vers un usage alternatif (coût de réaffectation). Les actifs spécifiques sont dès lors non commensurables (non exprimables seulement en termes de prix), non transférables et hors marché (e.a. Pecqueur et Ternaux, 2008). Ces actifs sont en outre situés spatialement et temporellement. Soulignons que le statut d'actif spécifique n'est pas irréversible.

L'originalité du modèle soutenu par l'économie territoriale est « de remonter à l'amont de l'actif pour considérer toutes les ressources comprenant notamment celles qui ne sont que virtuelles n'ayant pas d'existence préalable à l'action de les faire naître » (Pecqueur, 2006, p. 9). Ceci renvoie au substrat idéologique du territoire (Campagne et al, 2014).

Comme explicité plus haut, l'année de Capitale européenne de la Culture de Mons s'est appuyée sur des richesses locales, déjà en partie activées. Comme actif spécifique, citons la figure de Saint Georges et le Doudou : la classification de l'Unesco légitime le caractère spécifique de ce folklore, et le musée du Doudou - situé dans le centre historique de la ville et inauguré en 2015 - en assure l'activation toute l'année.

La présence de Van Gogh peut également être discutée. Certes, la maison Van Gogh de Cuesmes était ouverte au public depuis des décennies, mais 2015 positionne Mons et le Borinage comme une étape dans le parcours du peintre, étape de sa révélation comme artiste. Visiter les maisons où il a vécu, gravir les terrils ou traverser les sites miniers patrimonialisés rendent compte de l'environnement qui a initié sa carrière.

Au-delà de l'aura internationale de Van Gogh, la question est celle de la spécification et de l'activation de cette ressource. Est-il réaliste de considérer qu'un lieu qu'un peintre - même universellement reconnu - a habité moins de deux ans devienne une étape incontournable pour le touriste et l'amateur d'art ? Qu'un incident biographique devienne un actif au service d'un développement territorial ? D'autres exemples existent, citons le cas de Sax, du saxophone et de Dinant en Belgique. Plus structurellement parlant, la présence des deux maisons - localisées dans la périphérie de la ville - et les paysages miniers sont appelés à persister mais ils paraissent insuffisants à eux seuls pour marquer le territoire d'une empreinte spécifique « Van Gogh ».

SECTION 3

La dernière section propose un premier bilan de l'après 2015. Ces éléments sont présentés en regard des nouveaux projets soutenus par la ville. Quelques conclusions en matière de résultats directs, de développement, et enfin de développement territorial, sont proposées.

Les premiers chiffres évoquent un multiplicateur de 1 euro investi contre 4 euros de retombées (estimations réalisées par la société KEA Consulting, mandatée par la Fondation Mons2015)². La fréquentation a été au rendez-vous: plus de 2 millions de visites ont été répertoriées soit autant que Marseille en 2013 ; la dépense par touriste est estimée à 75 euros en moyenne, et la fête d'ouverture a attiré 100.000 personnes. Ont été recensés 2.100 ambassadeurs bénévoles, l'ouverture de 38 nouveaux restaurants et environ 12.000 articles diffusés dans les médias nationaux et internationaux (Communiqué de presse du Manège, le 10 décembre 2015). Les retombées sur le secteur hôtellerie-restaurant-café (horeca) et l'image de la ville ne sont donc pas questionnées.

Distinguons parmi les résultats les types d'activités. L'exposition Van Gogh, événement éphémère, a comptabilisé 180.000 entrées. Parmi les infrastructures rénovées ou nouvelles, pérennes par nature, le musée du Doudou ou le Beffroi ont attiré 35.000 à 40.000 personnes. Les jardins suspendus, une initiative durable co-organisée avec la population du quartier et appelée à se prolonger, 20.000 individus (Communiqué de presse du Manège, le 10 décembre 2015).

À côté de ces effets directs, le premier résultat obtenu par l'année de CEC est la métamorphose urbaine de la ville. Celle-ci se traduit par une amélioration du cadre de vie et une stimulation de l'investissement privé (notamment en matière immobilière). Pour le Bourgmestre, Mons2015 donne à Mons « ...une visibilité nationale et européenne jamais atteinte...Le succès de cette année a contribué à la crédibilité de Mons, notamment dans sa vision touristique pour le futur, ... » (Agence Belga, 9 septembre 2015).

Comme le discute Xavier Greffe (Greffe 2010), la culture, comme instrument de développement urbain, permet l'apparition de nouvelles pratiques culturelles et de nouveaux lieux, qui participent à la production d'une offre territoriale notamment à travers la star-architecture. A Mons, sont visés le tourisme d'affaires basé entre autres sur le MICX - le centre de congrès signé Libeskind inauguré en 2015 - et l'événementiel - avec, par exemple l'organisation de biennales muséales internationales à partir de 2018 qui entendent constituer des répliques de l'exposition « Van Gogh » -. La future gare signée Calatrava constitue un autre exemple de star-architecture. Citons aussi, parmi les lieux patrimoniaux et culturels rénovés ou inaugurés en 2015, l'Artothèque ou le *Mons Memorial Museum* (ancien musée de la guerre) au sein du pôle muséal ou l'Arsonic, nouvelle salle de concert à l'acoustique hors norme. Mons compte également sur des richesses attractives situées dans un voisinage proche (à 20 kilomètres maximum) pour stimuler le tourisme de séjour. L'ambition est d'atteindre le seuil de 500.000 visiteurs par an à partir de 2016 - en 1998, Mons comptait 25 000 visiteurs, 257 000 visiteurs en 2008 (*Le Vif*, 23 septembre 2009) -.

Une autre dynamique concerne le lien entre industries culturelles et industries créatives. En plus de la *Digital Innovation Valley* où sont installées aujourd'hui quelque 70 TPE et PME, le hub *Creative Valley* soutenu par la Région Wallonne et les fonds européens compte actuellement 35 partenaires. Deux autres projets majeurs sont appuyés par ces financements européens, à savoir

² Notons que, les conclusions de l'étude menée pour le Comité de la Culture et de l'Education du Parlement européen l'indiquent (Garcia et al, 2013), peu de capitales ont les données permettant d'évaluer réellement l'impact à terme de l'événement et le choix des critères apparaît un enjeu stratégique pour dépasser des comptages peu explicatifs.

l'implantation en centre-ville du QG de cette « *Creative Valley* » et le projet *MuseumLab* visant le développement d'espaces d'expérimentation de nouvelles pratiques muséales numériques. Le plan stratégique 2025 de la ville (en cours d'élaboration) associe les atouts d'une ville culturelle, patrimoniale, touristique et commerciale à une ville du design numérique et technologique et ce, afin d'atteindre les objectifs classiques d'attractivité résidentielle, économique et touristique.

L'intégration des dimensions culturelles permet au territoire de se différencier en réactualisant ses spécificités. Les musées s'inscrivent ainsi aujourd'hui dans une perspective de développement économique local au-delà de sa finalité notamment éducative (Terrisse, 2010). Les infrastructures telles que le Beffroi rénové ou les maisons Van Gogh constituent de tels actifs territoriaux, propres au lieu et à son histoire. Mais des incertitudes fortes persistent. Comment continuer à remplir les musées, à faire parler de la ville, et par là pérenniser les effets positifs en matière de notoriété, d'attractivité et d'investissement précédemment cités? Comment assurer une création et une production culturelles originales et une attraction à l'échelle nationale et européenne après l'aura communicationnelle et avec des budgets revenus à la normale ?

Pour la ressource que représente Van Gogh, l'adhésion à un réseau européen faisant du Borinage un passage obligé sur les traces de l'artiste pourrait permettre l'activation de la ressource, ce processus pouvant amener la création d'un panier de biens et de services autour de l'artiste (pour plus de détails sur la notion de panier, Pecqueur, 2001 ; Gumuchian et al, 2007, Hirczak et al, 2008). La question de cette activation, sans le contexte médiatique exceptionnel de 2015, reste posée.

Une autre interrogation est liée au caractère participatif. Des critiques quant à une programmation culturelle montoise jugée élitiste ont été émises, qu'en sera-t-il après 2015 ? Comment assurer la participation des artistes et des publics et la création culturelle locale ? Comment garantir le maillage entre les dynamiques de Mons et dans les communes avoisinantes ? Ces défis sont d'autant plus forts que l'effet de starisation a été significatif et que les aspirations à une diffusion et à une participation plus larges sont importantes.

Le titre de Capitale européenne de la Culture a sans conteste entraîné une croissance événementielle positive, mais qu'en est-il d'un développement et d'un développement territorial ? A l'instar de Lille après 2004, Mons doit ancrer son positionnement pour rendre l'effet CEC le plus dynamique possible et figurer sur la liste des réussites pérennes et non sur celle, beaucoup plus longue, des éditions « feu d'artifice ».

L'usage du titre de CEC constitue une illustration des deux modèles typiques de développement par la culture proposés par ailleurs (Leloup et Moyart, 2014) : soit l'année du titre constitue une période exceptionnelle de spectacles et d'activités permettant une attractivité internationale de masse ; soit elle représente une étape dans une revalorisation ³.

³ Rappelons que l'Europe dans sa nouvelle approche de la CEC (programmation 2020-2033) insiste sur ces aspects de développement.

Dans le cas du premier modèle de type « feu d'artifice », l'effet attendu est une dynamique d'attractivité forte pendant l'année de l'événement, susceptible d'enclencher des retombées - notamment dans l'horeca - mais dans un intervalle très court, aux « franges » de l'année du titre. Dans ce type de scénario, l'effet correspond à une hausse conjoncturelle avec une baisse et une régularisation quelque temps après. C'est ce qui s'est notamment produit dans les capitales politiques.

Dans le cas du second modèle de type territorial, l'année de CEC est vue comme une impulsion destinée à accélérer - ou à tout le moins à entraîner - une dynamique de redéploiement. Certes, l'attractivité sera moindre au lendemain de l'année de fête, mais le processus doit enclencher une reprise, plus ou moins forte, après cette légère dépression. Des effets d'amplification (nourris par exemple par la combinaison d'une image positive, des investissements, de la création d'activités) doivent émerger après la baisse conjoncturelle constatée juste après l'année phare. Ceci correspond aux évolutions souhaitées par des villes comme Glasgow ou Lille qui ont inclus le titre de CEC dans leur stratégie urbaine.

Notons qu'un autre scénario, beaucoup moins positif, est également possible : il s'agit d'un processus de décroissance induit par des problèmes de déficit, de démobilité, de perte de confiance, de désinvestissement. Cette évolution s'apparente à ce qui est rencontré dans certaines villes qui ont organisé les Jeux Olympiques et constitue le pire scénario.

Dans le cas de Mons, il est trop tôt pour analyser les retombées. Certes, le titre s'est inséré dans un développement de longue durée et a visé un redéploiement pérenne de la cité du Doudou, mais seules des études menées dans la décennie permettront de vérifier les retombées socio-économiques durables de Mons2015 (implantation d'entreprises sur le territoire, développement du tourisme, etc.).

CONCLUSION

Les autorités locales montoises considèrent 2015 comme un coup d'accélérateur pour la reconversion de la ville : l'enjeu était d'utiliser la dynamique du titre pour amplifier les investissements, le développement d'activités et d'emplois, mais aussi pour apporter des marchés aux entreprises locales. La rénovation urbaine de Mons, la requalification de divers bâtiments patrimoniaux et la création d'infrastructures entreprises depuis plusieurs décennies se combinent aujourd'hui aux projets d'industries créatives dans le domaine des technologies digitales et du numérique. Ces objectifs dépassent donc largement le cadre du développement par la culture. L'ensemble étant soutenu par l'appui de fonds publics notamment européens.

Au-delà des études d'impact qui ne seront publiées qu'en 2016-2017, le titre de CEC a engrangé des effets bénéfiques. L'existence d'un pôle muséal municipal garantit une coordination - à Mons - des activités muséales et patrimoniales. De nouveaux équipements culturels se sont ouverts, trace durable de Mons2015. Mons s'affiche comme étape culturelle : la culture a contribué à façonner une image de ville dynamique et créative et constitue, en cela, un outil de marketing territorial destiné à renforcer son positionnement concurrentiel dans le paysage wallon et belge. Comme le rappelle Marc Terrisse (2010, p.169.) : « la littérature reconnaît le caractère instrumentalisé des musées dans les projets de développement urbain (e.a. Musée des Confluences à Lyon, le

Guggenheim à Bilbao ou Sidney, le Centre Pompidou-Metz...) et les visées en matière de développement pour les territoires qui les abritent ».

Cependant, d'une part, la réorganisation interne du centre culturel *le Manège*, la remise en cause de sa programmation depuis une décennie et la baisse radicale des moyens octroyés risquent de déstabiliser l'action culturelle locale. Un manque d'effet d'entraînement de la culture sur la formation, la citoyenneté au-delà d'une culture pour la culture a été regretté. Les lieux existent mais la question de la gestion de leur fonctionnement est posée. D'autre part, la stratégie tournée vers la créativité, le numérique, à l'exemple des *smart cities* constitue une stratégie urbaine cohérente mais finalement relativement générique.

Rappelons que notre approche s'est concentrée sur les effets de la culture et n'a pas précisé les évolutions et les enjeux par exemple en matière de commerce ou de mobilité. N'ont pas été discutés l'impact en termes d'emploi, qualifié ou non qualifié, importé ou local, saisonnier ou durable - aspect particulièrement essentiel au vu du taux important d'inactivité de la région -, ni les effets en matière de formations, d'apprentissage ou d'acquisition de savoirs. La discussion sur les relations entre un secteur touristique parfois volatile et hautement concurrentiel, la culture et le folklore - souvent considérés comme non productifs - et la « vraie » économie n'a pas non plus été entamée.

Mons2015 a incontestablement situé Mons comme lieu culturel en Belgique et en Europe.

L'année de Capitale européenne de la Culture peut se révéler un véritable catalyseur, engrangeant des bénéfices de type culturel, économique, structurel mais aussi social et politique (Garcia et al, 2013, p.113) : seul l'avenir permettra de jauger la dynamique et de vérifier si la région montoise confortera la trajectoire de développement planifiée.

Fabienne LELOUP & Laurence MOYART, Université catholique de Louvain

Bibliographie

Bernié-Boissard Catherine (2010). Le Développement culturel : genèse et temporalités. In L.-S.. Fourniers, C. Bernié-Boissard, D. Crozat et C. Chastagner (eds), *Développement culturel et territoires* (pp.39-48). Paris : L'Harmattan.

Boissin Olivier, 1999, La Construction des actifs spécifiques : une analyse critique de la théorie des coûts de transaction, *Revue d'Economie Industrielle*, 90/4, 7-24.

Camagni Roberto, Maillat Denis, Matteaccioli Andrée (éd.), (2004). *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*. Neuchâtel : Editions EDES.

Campagne Pierre & Bernard Pecqueur (2014). *Dynamiques rurales et développement territorial, une réponse émergente à la mondialisation ?*, Paris : Editions de la fondation Léopold Mayer.

Colletis Gabriel & Bernard Pecqueur (1993). Intégration des espaces et quasi-intégration des firmes : vers de nouvelles rencontres productives ?, *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 3, 489-508.

Education and Culture DG (EC DG), (2013). *An international framework of good practice in research and delivery of the European Capital of Culture programme*, Key Recommendations 2009-2010. Bruxelles: European Capitals of Culture Policy Group.

European Communities (EC), (2009). *European Capitals of Culture : the road to success. From 1985 to 2010*. Bruxelles: Official publications of the European Communities.

Garcia Beatriz & Tamsin Cox, (2013). *European Capitals of Culture: Success Strategies and Long-Term Effects*, study for the European Parliament's Committee on Culture and Education, novembre 2013, url: www.europarl.europa.eu/studies.

Glon Eric et Pecqueur Bernard (2006). Développement et territoires : une question d'environnement et de ressources territoriales, *Territoires en mouvement*, 13-22.

Grefe Xavier, (2010). Introduction : L'économie de la culture est-elle particulière ?, *Revue d'économie politique*, 1/120, 1-34.

Gumuchian Hervé & Bernard Pecqueur (2007). *La Ressource territoriale*, Paris : Economica.

Hirczak Maud, Mehdi Moalla, Amédée Mollard, Bernard Pecqueur, Mbolatiana Rambonilaza & Dominique Vollet (2008). Le modèle du panier de biens, *Économie rurale*, 308, 55-70.

Kebir Leïla, (2006). Ressource et développement régional, quels enjeux?, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 5, 701-723.

Lamara Hadjou. (2009). « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales », *Développement Durable et Territoires*, url : <http://developpementdurable.revues.org/8208>.

Landel Pierre-Antoine & Nicolas Senil (2009). Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement, *Développement durable et territoires*, url : <http://developpementdurable.revues.org/7563>

Leloup Fabienne & Laurence Moyart (2014). Mons Capitale Européenne de la Culture 2015 : deux modèles de développement par la culture, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 5, 825-842.

Palmer/RAE Associates, (2004). *European Cities and Capitals of Culture*. Bruxelles: Etude destinée à la Commission européenne.

Pecqueur Bernard (2001). Qualité et développement territorial: l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés, *Economie Rurale*, 261/1, 37-49.

Praly Cecile, (2010). *Nouvelles formes de valorisation territoriale en agriculture, le cas de l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône*, Thèse de doctorat de Géographie, Université Lumière Lyon II. url : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00617137>

Roux Emmanuel, Dominique Vollet Dominique & Bernard Pecqueur Bernard (2006). Coordinations d'acteurs et valorisation des ressources territoriales. Les cas de l'Aubrac et des Baronnie », *Économie rurale*, 293, 20-37.

Ternaux Patrick & Bernard Pecqueur (2008). « Ressources territoriales, structures sociales et comportements des acteurs », *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, XXXI, 2, Summer/Été 2008, 261-276.

Terrisse Marc (2010). La place du développement culturel dans le projet urbain et dans le contexte de la compétitivité des territoires, In L.-S.. Fourniers, C. Bernié-Boissard, D. Crozat et C. Chastagner (eds), *Développement culturel et territoires*, (pp. 169-187), Paris : L'Harmattan.